

D'une façon générale, nous avons trouvé que l'ACDI faisait du bon travail, compte tenu du contexte dans lequel elle évolue. L'ACDI est le lien entre la richesse du Canada et la pauvreté de bien des pays du monde. Elle administre un budget de quelque 2,5 milliards par année.

Nous nous attendons à ce que l'ACDI reflète les valeurs canadiennes. On les trouve parfois davantage dans les beaux discours que dans les réalisations concrètes. Cependant, nous nous attendons à ce que l'ACDI intègre à son activité les valeurs canadiennes en matière d'égalité des femmes, d'accès des femmes à l'emploi et de qualité de l'environnement. Il est parfois assez difficile pour les coopérants canadiens d'appliquer des valeurs canadiennes dans un contexte étranger. Par ailleurs, le mandat de l'ACDI est multiple: on lui demande non seulement de protéger ces valeurs, mais aussi de défendre les intérêts commerciaux du Canada.

On ne dira jamais assez à la Chambre quelle importance revêt aujourd'hui l'aide au développement. Je voudrais l'évoquer en lisant un poème, écrit par Claire Van Breenen et publié il y a environ 20 ans dans *The Christian Century*, dans lequel une mère nord-américaine se penche sur son enfant d'un an. Il s'intitule: «*For Jeremy, Age One*». En voici la traduction:

Bouddha doré par le soleil, au sourire gamin,
Divinité obèse d'abondance et de sécurité,
Quelque part
(Serait-ce à un demi-continent ou à un demi-monde d'ici?)
Némésis rampe
A tâtons en cherchant avec ses petits poings
Des restes de table dans la boue,
Ou se réveille et crie, inconsolée,
Les bras battant dans la pénombre de terreur
Comme les ailes fragiles d'un papillon de nuit.
Mon petit,
Tant que des enfants seront
Nourris seulement au sein de l'amertume
Et s'éveilleront dans la peur,
Tu ne seras pas en sûreté.
Et tu resteras sur ta faim.

Ce poème évoque la faim et la pauvreté notoires des pays du Tiers monde, le lot de notre civilisation actuelle et future si nous ne trouvons pas des moyens d'endiguer ce fléau.

Le Canada doit poursuivre son aide, et il doit arrêter un programme d'assistance internationale avec le concours d'autres pays tout en prenant des mesures pour que ses propres programmes d'aide extérieure donnent les meilleurs résultats possibles.

Sauf le dernier chapitre qui traite du niveau de l'aide canadienne, les principales conclusions ont été avalisées par les députés des trois partis. Je voudrais maintenant faire état de ces conclusions.

Premièrement, on dit que le Canada devrait se donner une charte du développement dont les dispositions reposeraient sur les principes suivants:

- i) L'aide publique du Canada en matière de développement est essentiellement destinée aux pays et aux peuples pauvres du monde.

Motions

- ii) Cette aide doit servir à renforcer la capacité humaine et institutionnelle des pays concernés à prendre en main leur propre destin selon des modalités propres à leur milieu naturel.

- iii) L'aide publique au développement consentie par le Canada doit toujours être fonction d'un ordre des priorités. Quand les objectifs en matière de développement n'en souffrent pas, il faut rechercher la complémentarité entre les objectifs du programme d'aide et d'autres buts importants de la politique étrangère.

En d'autres termes, la charte établirait les principes fondamentaux qui doivent guider notre action. Nous prétendons que l'aide au développement doit être prioritaire et ne pas être à la merci des autres objectifs de notre politique étrangère. Nous disons également que tous nos projets d'aide doivent viser ce que nous appelons le développement humain. L'ACDI devrait financer moins de grands projets d'investissement et mettre plutôt l'accent sur les soins de santé essentiels et l'enseignement à tous les niveaux. Si nous nous lançons dans de grands travaux d'infrastructure, ceux-ci doivent comporter un programme de formation pour assurer l'entretien et la bonne gestion des installations à long terme. Fournir aux pays du tiers monde des installations sans leur donner la formation voulue pour s'en servir et les entretenir, c'est pire qu'inutile.

Le comité a visité un jour une usine de filtration en Tanzanie qui devait être une importante source d'approvisionnement en eau pour la capitale, Dar es-Salaam. C'était censé être une usine ultramoderne. Malheureusement, nous n'avons jamais veillé à fournir le sable de filtrage. Au lieu de filtrer l'eau on la laissait reposer. La valeur de cette usine a été réduite à une fraction de sa capacité.

● (1550)

Nous recommandons qu'on mette plus d'emphase sur les projets destinés aux femmes et exécutés par elles, particulièrement les femmes ordinaires et celles qui vivent en milieu rural et qui souvent font des travaux agricoles de base. Un pourcentage élevé de travaux agricoles de base dans le monde sont exécutés par des femmes, mais jusqu'ici les femmes ont été négligées dans nos priorités de développement.

Une des principales recommandations du comité était que l'ACDI établisse un lien beaucoup plus serré entre l'aide au développement et la situation des droits de la personne dans le pays qui en bénéficie. Le rapport admet que, dans la mesure où elle s'applique à l'aide, la question des droits de la personne est compliquée, mais il ne peut pas relier les droits de la personne directement à l'aide au développement. Il y a toujours des éléments subjectifs dans l'aide au développement. Nous l'admettons. Nous disons également que, comme Canadiens, comme citoyens du monde de l'Ouest, notre interprétation des droits de la personne doit englober plus que les simples droits civils, politiques et individuels. Notre interprétation des droits de la personne devrait aussi inclure les droits socio-économiques et culturels, sans parler de certains droits minimums évitants de subsistance et de sécurité.